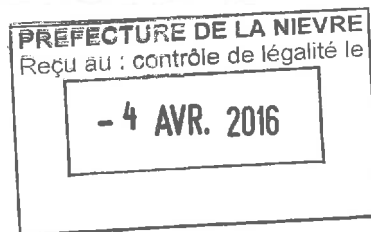


EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2016-17

Publication le - 4 AVR. 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2016

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme DUBOIS, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, M. FICHOT, Mme VATAN (jusqu'à 18 h 50), M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme LAROCHE, Mme POIRIER, M. MORAND, Mme DUCOURTIOUX, M. COIGNET, M. GUERIN, Mme THOMAS, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE.

Avaient donné procuration : Mme VATAN à Mme ROBIN-CHAUVOT (à partir de 18 h 50), Mme MARCEL à M. DAMBRINE, M. LECHER à Mme GRAILLOT.

Monsieur Christophe DAMBRINE a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Affectation du résultat de l'année 2015.

Madame LACOUR, Adjointe aux finances, expose que lors du vote du budget primitif, le Conseil Municipal décide d'affecter une partie des dépenses de fonctionnement à l'équilibre de la section d'investissement.

Cet autofinancement ne fait cependant pas l'objet d'un mouvement d'ordre entre sections.

Le plan comptable prévoit en effet que le Conseil Municipal constate le manque de financement de la section d'investissement lors de l'approbation du compte administratif et décide d'affecter une partie du résultat de l'exercice à l'équilibre de la section.

Dans les faits, il a été tenu compte de cette affectation. A la clôture de l'exercice 2015, il ressort un excédent de fonctionnement de 1.788.747,52 €.

Ce dossier a été examiné en commission des finances le 11 mars 2016.

C'est pourquoi Madame LACOUR propose d'affecter 320.000 € en section d'investissement et le solde, soit 1.468.747,52 €, en section de fonctionnement.

Adopté par 24 voix pour et 5 contre.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 1^{er} avril 2016

Le Maire,



Isabelle BONNICEL

